République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON DE YDES

MAIRIE D'YDES

✆ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 67-2023- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA REMISE DU DRAPEAU À L'ASSOCIATION LE SOUVENIR 39-45 JEUDI 13 JUILLET 2023.

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la manifestation organisée par la Municipalité d'YDES le Dimanche 11 Décembre 2022,

Considérant qu'en raison de la remise du drapeau à l'Association « Le Souvenir 39-45 » qui se tiendra sur la place Georges POMPIDOU à YDES le jeudi 13 juillet 2023, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur la partie de la place Georges POMPIDOU, comprise entre la parcelle AO312 (maison GATINIOL) et la parcelle AO719 (mairie de YDES).

Considérant que la circulation et le stationnement à proximité des lieux festifs s'avèrent dangereux pour la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, Place Georges Pompidou, le jeudi 13 juillet de 14 heures à 22 heures.(plan joint)

Article 2 :

La signalisation correspondante à cette réglementation provisoire sera mise en place et entretenue par les Services Techniques Municipaux

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Ydes/Champs
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours d'Ydes
- Monsieur Didier PAPON Responsable des Services Techniques Municipaux.

Fait à Ydes, le 10 juillet 2023

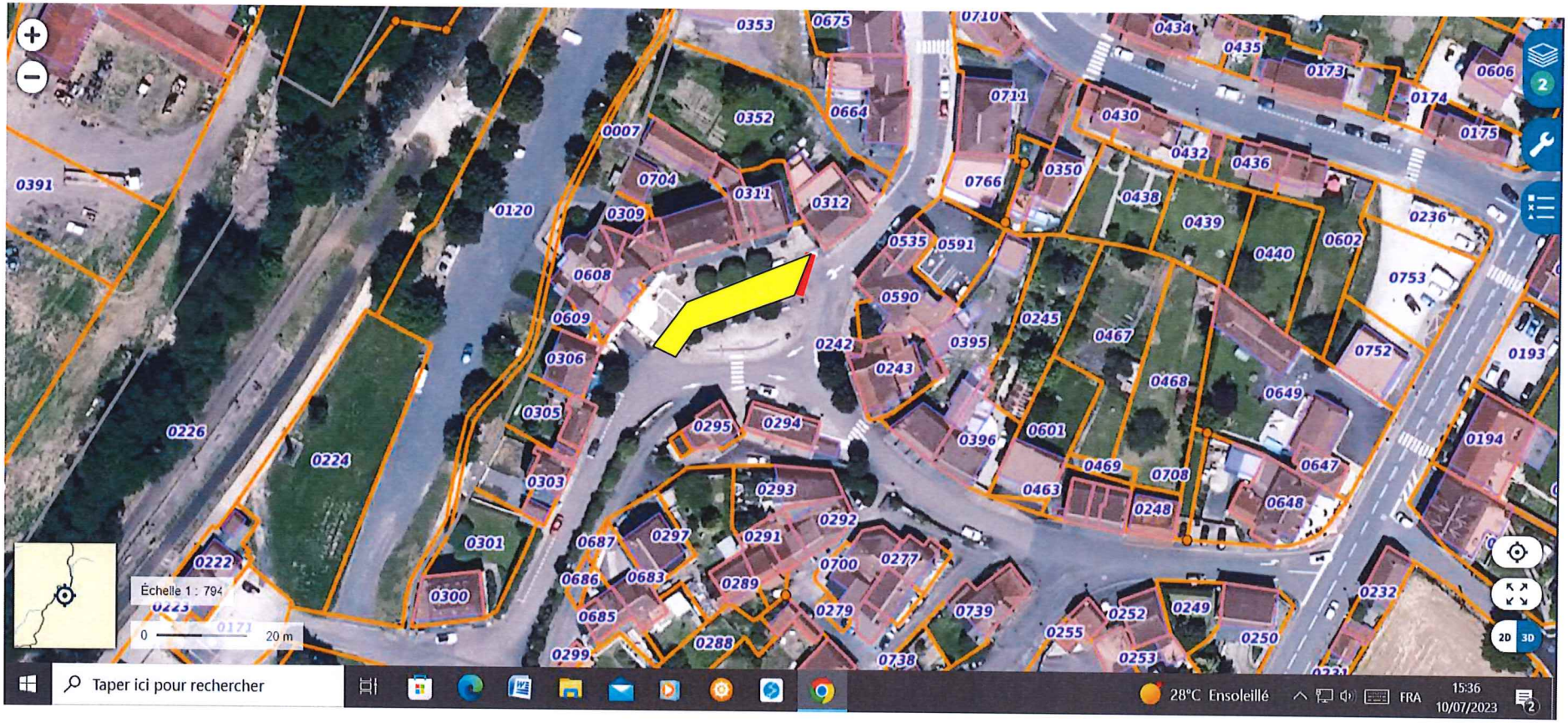
Le Maire d'Ydes,

MAIRIE D'YDES 15 (Cantal)

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le maire certifie le caractère exécutoire cet acte sous sa responsabilité

Barrières

Circulation et stationnement Interdits



Remise drapeau Association Le Souvenir 39-45 Jeudi 13 juillet 2023